



Le Saint-Siège

LETTRE APOSTOLIQUE
EN FORME DE MOTU PROPRIO

LATINA LINGUA

DU SOUVERAIN PONTIFE
BENOÎT XVI

PAR LAQUELLE EST INSTITUÉE
L'ACADÉMIE PONTIFICALE DE LATINITÉ

1. La langue latine a toujours été tenue en très haute considération par l'Église catholique et par les Pontifes romains, qui en ont assidûment promu la connaissance et la diffusion, en en ayant fait leur propre langue, capable de transmettre universellement le message de l'Évangile, comme cela est déjà affirmé avec une grande autorité par la Constitution apostolique *Veterum sapientia* de mon prédécesseur, le bienheureux [Jean XXIII](#).

En réalité, depuis la Pentecôte, l'Église a parlé et a prié dans toutes les langues des hommes. Toutefois les communautés chrétiennes des premiers siècles utilisèrent très largement le grec et le latin, des langues de communication universelle du monde où elles vivaient, grâce auxquelles la nouveauté de la Parole du Christ rencontrait l'héritage de la culture gréco-romaine.

Après la disparition de l'Empire romain d'Occident, l'Église de Rome continua non seulement à utiliser la langue latine, mais elle s'en fit en quelque sorte la gardienne et la promotrice, tant dans le domaine théologique et liturgique, que dans celui de la formation et de la transmission du savoir.

2. Aujourd'hui encore, la connaissance de la langue et de la culture latine apparaît plus que jamais nécessaire pour l'étude des sources où nous puisons, entre autres, les nombreuses disciplines ecclésiastiques telles que, par exemple la théologie, la liturgie, la patristique et le droit canonique,

comme l'enseigne le Concile œcuménique Vatican II (cf. Décr. *Optatam totius*, 13).

En outre, c'est dans cette langue que sont rédigés, sous leur forme typique, justement pour souligner le caractère universel de l'Église, les livres liturgiques du Rite romain, les documents les plus importants du magistère pontifical et les Actes officiels les plus solennels des Pontifes romains.

3. Dans la culture contemporaine, on note toutefois, dans le contexte d'un affaiblissement généralisé des études humanistes, le danger d'une connaissance de plus en plus superficielle de la langue latine, et on le constate également dans le cadre des études philosophiques et théologiques des futurs prêtres. D'autre part, justement dans notre monde, où une telle part est faite à la science et à la technologie, on constate un intérêt renouvelé pour la culture et la langue latine, pas seulement sur les continents qui ont leurs racines culturelles dans l'héritage gréco-romain. Une telle attention apparaît d'autant plus significative qu'elle ne touche pas seulement les milieux académiques et institutionnels, mais concerne aussi des jeunes et des chercheurs provenant de nations et de traditions tout à fait différentes.

4. Il semble donc urgent de soutenir l'engagement pour une majeure connaissance et un usage plus compétent de la langue latine, aussi bien dans le domaine ecclésial que dans le monde plus vaste de la culture. Pour donner du relief et un écho à cet effort, apparaissent plus que jamais opportunes l'adoption de méthodes didactiques adaptées aux nouvelles conditions et la promotion d'un réseau de relations entre institutions académiques et entre chercheurs, afin de mettre en valeur le riche et multiple patrimoine de la civilisation latine.

Pour contribuer à atteindre ces objectifs, dans le sillage de mes vénérés prédécesseurs, avec le présent *Motu Proprio*, j'institue aujourd'hui l' Académie pontificale de latinité, dépendante du Conseil pontifical de la culture. Celle-ci est dirigée par un président, assisté d'un secrétaire, nommés par moi, et par un Conseil académique.

La Fondation *Latinitas*, constituée par le Pape Paul VI, à travers le chirographe *Romani Sermonis*, du 30 juin 1976, est close.

J'ordonne que la présente Lettre apostolique sous forme de *Motu Proprio*, par laquelle j'approuve *ad experimentum*, pour un quinquennat, les statuts ci-joints [cf. OR édition italienne du 11 novembre 2012], soit publiée sur *L'Osservatore Romano*.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 novembre 2012, mémoire de saint Léon le Grand, en la huitième année de mon Pontificat.

BENEDICTUS PP XVI

© Copyright 2012 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana